



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

surdit 

Question  crite n  43847

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la secr taire d'Etat   la sant  et   l'action sociale sur les pathologies de la fonction auditive qui occupent une part de plus en plus grande. Le vieillissement croissant de la population est un des facteurs de l'accroissement de ce probl me de sant  publique. Il convient ainsi de souligner que les deux tiers des 4   6 millions de sourds et de malentendants sont  g s de plus de soixante-cinq ans. Or on sait que cette alt ration de la fonction auditive (ou presbyacousie) qui survient progressivement et souvent de fa on insidieuse, peut d sormais  tre am lior e par des traitements orthophoniques, psychologiques ou des appareillages auditifs. Ainsi, un d pistage pr coce s'av re-t-il n cessaire afin que tous les moyens soient mis en oeuvre pour  viter l'isolement dans lequel s'enferment souvent les personnes  g es atteintes de presbyacousie. Il la remercie de bien vouloir lui faire conna tre ses intentions en la mati re.

Texte de la r ponse

L'attention de Mme la secr taire d'Etat   la sant  et aux handicap s est attir e sur la fr quence des affections auditives chez les personnes  g es et sur l'int r t du d pistage de la presbyacousie. Il est exact qu'il s'agit d'un probl me de sant  publique en raison de sa fr quence, qui tend   augmenter du fait du vieillissement de la population, et de ses cons quences, notamment sociales, qui favorisent l'isolement des personnes  g es. Le diagnostic de la presbyacousie peut habituellement  tre r alis    partir des actes rembours s par l'assurance maladie sans qu'il existe de r elles « files d'attente » pour r aliser ces examens. Les limitations  ventuelles au d pistage de cette affection correspondent d'abord   une relative m connaissance du probl me, voire   un certain d faitisme. Il en est d'ailleurs de m me pour d'autres affections dont la fr quence augmente avec l' ge. Par ailleurs, eu  gard au nombre d'affections dont sont atteintes en moyenne les personnes  g es, il convient de mettre en place une approche globale. C'est pourquoi, une circulaire r cente (circulaire du 16 novembre 1999) incite les  tablissements sanitaires   s'organiser en r seaux pour d velopper des centres d' valuation de premier niveau (proximit ) et   mettre en place des centres d' valuation de second niveau. Les services du secr tariat d'Etat   la sant  et aux handicap s proc dent actuellement   une enqu te pour mieux conna tre ces centres d' valuation et pour suivre leur d veloppement. Sur un plan plus g n ral, il convient de rappeler que la pr vention des surdit s passe  galement par le probl me plus g n ral de celle de l'exposition au bruit, qu'il soit d'origine professionnel, environnemental ou domestique.

Donn es cl s

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - D mocratie lib rale et ind pendants

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 43847

Rubrique : Sant 

Minist re interrog  : sant  et action sociale

Minist re attributaire : sant  et handicap s

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1959

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4609